

# FFESSM - Colloque CTR Centre

15 Novembre 2003

# L'Initiateur FFESSM

Bernard NOWAK

# Initiateur FFESSM

nouveau cursus de formation

(applicable depuis septembre 2003)

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- · Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- · Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- Être titulaire du RIFAP de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence.
- · Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

•	Avoir effectué dans <b>l'ordre chronologique</b> depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II (ou titre ou diplôme équivalent)

# 1. au minimum 12 plongées en autonomie en milieu naturel

attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie.

## 2. une formation initiale de 2 jours

- (consécutifs, ou fractionnés en 4 demi-journées sur 1 mois maximum), organisée par un Club ou par un Comité Départemental.
- Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEE52 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage.
- Ce Responsable valide la formation initiale sur le livret pédagogique initiateur remis au candidat en fin de formation initiale
- (le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale).
- De même le Responsable de formation valide la participation des MF1 ou BEE51 licenciés à cette formation initiale, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement être « tuteurs de stage en situation »

## 3. un stage en situation

Milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche.

Ce stage est composé de 3 Groupes de compétences obligatoires :

GC1, GC2 et GC3

(un quatrième groupe de compétences désigné par 604 est optionnel et concerne les plongeurs Niveau 4 préparant l'Initiateur de club ou réciproquement un Initiateur ayant obtenu le Niveau 4).

La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont :

- 6 jours consécutifs ou 🛢 fois 🙎 jours ou 1 🛮 séances piscines.
- Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque groupe de compétences.
- Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale.

Le « tuteur de stage » est un MF2 (ou un BEES 2 licencié),

ou bien

un MF1 (ou un BEE51 licencié)

ayant participé à un stage initial MF2

OU

à une formation initiale à l'Initiateur de club, validée par le responsable de stage.

L'évaluation par le « tuteur de stage » se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le livret pédagogique initiateur.

En fin de stage en situation, le « tuteur de stage » donne un avis favorable ou défavorable porté sur le livret pédagogique initiateur.

Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le « tuteur de stage » peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin de la formation initiale.

Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

# ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

L'examen est organisé à l'échelon du club ou du département.

Le Président organisateur doit avertir le Président de la C.T.R. au moins un mois avant la session.

#### **JURY**

Président : le Président du club organisateur ou du département organisateur.

Au moins un MF2 ou un BEES2 licencié à la F.F.E.S.S.M.

Un observateur délégué par la C.T.R. responsable de l'examen. (au moins MF2 ou BEES2 licencié à la F.F.E.S.S.M.)

Il est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen.

#### NOTA:

- Le représentant de la C.T.R. peut cumuler les deux fonctions de moniteur 2° degré et d'observateur.

(donc jury minimum possible : le Président du club ou du département et le représentant de la C.T.R.).

Les MF1 ou BEES1 licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger à deux l'épreuve pratique, et en double avec le ou les MF2 ou BEES2, l'épreuves pédagogique.

### EXAMEN

## Épreuves:

- Pédagogie Pratique (coef. 2)
- Sauvetage PMT mannequin (coef. 2)
- Réglementation (coef. 1)
- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.
- Toute note strictement inférieure à 5/20, ou toute épreuve non faite est éliminatoire.

Un minimum de 50 points est exigé pour être reçu à l'examen.

#### 1 - MANNEQUIN

Effectuer un parcours de 100 mètres à l'aide de palmes, masque et tuba. A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement.

Après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau sur une distance de 100 mètres.

Mannequin, voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE La technique de tractage doit être applicable à une victime réelle.

#### 2 - PÉDAGOGIE

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2 dans l'espace proche.

#### Elle peut porter sur :

La pédagogie sans scaphandre en surface et en immersion

OU

La pédagogie avec scaphandre en surface.

ou

La pédagogie en scaphandre dans l'espace proche.

## 3 - RÉGLEMENTATION

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club.

# Prérogatives de l'INITIATEUR de CLUB (E1 Fédéral)

- a) Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
- b) Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Directeur de plongée -.
- c) Encadrement dans l'espace proche. S'il s'agit d'enfants en milieu naturel, le Directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (E3).
- d) Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (E3).
- e) Participation aux jurys du brevet Niveau I.
- f) En milieu artificiel : validation des compétences du brevet Niveau I.
- g) Équivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)

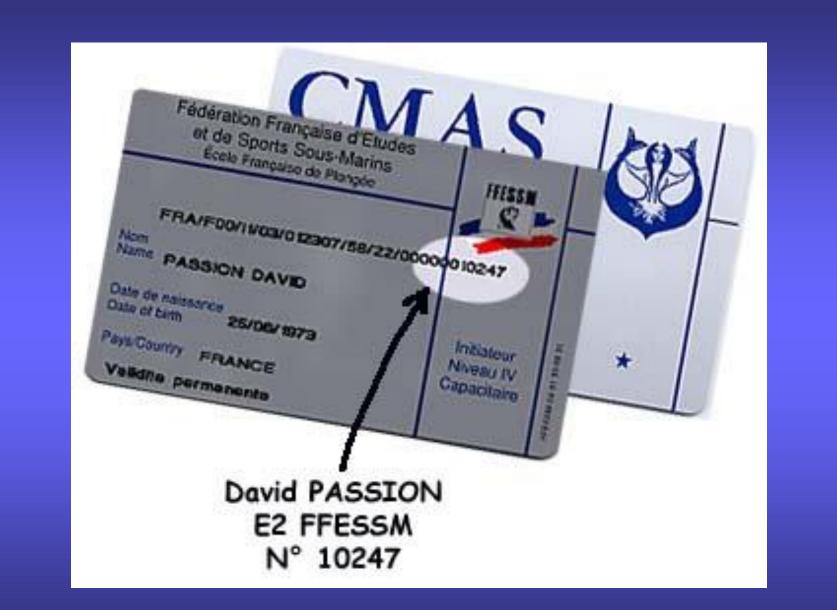


# Prérogatives de l'Initiateur + Niveau IV FFESSM (E2 Fédéral)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Capacitaire Niveau IV de la FFESSM (E2) peuvent enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'à l'autonome niveau II) sous la direction d'un moniteur 1er degré (encadrant E3), sauf avis contraire du Président du Club.

Ils valident les compétences du Niveau I.

Ils valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.



Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

#### Remarque:

Un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.

#### NOTA:

Il n'y a pas de brevet CMAS pour les Initiateurs titulaires du brevet de plongeur Niveau II mais seulement délivrance d'une carte simple face FFESSM.

Un Initiateur titulaire du brevet de plongeur Niveau IV - capacitaire FFESSM peut obtenir sur demande auprès du siège Fédéral, une carte double face FFESSM - CMAS de Moniteur 1\*.

# CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

18 ans révolus

Licence

certificat médical

Niveau 2 minimum.

12 plongées en autonomie en milieu naturel.

#### FORMATION INITIALE

jours consécutifs ou fractionnés en 4 demi-journées sur 1 mois maximum

Organisé par les comités départementaux ou les clubs affiliés ou les établissements agréés.

Cadre réglementaire - Pédagogie générale - Pédagogie spécifique

Direction et validation par un MF2 ou BEE52 licencié FFESSM

## à l'issue du stage :

# remise du Livret Pédagogique Initiateur

(validité de la formation initiale : 3 ans)

#### FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



#### LIVRET

### **PEDAGOGIQUE**

#### INITIATEUR

#### STAGE EN SITUATION

Milieu artificiel et / ou milieu naturel limité à l'espace proche

6 jours ou 3 \* 2 jours ou 12 séances piscine

### Groupes de compétences

groupes de compétences	Initiateur	E2 FFESSM	cadre de réalisation	libellé
GC1	X	X	Stage en situation	Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion. Pédagogie pratique avec scaphandre en surface. Sauvetage sans scaphandre.
GC2	X	×	Stage en situation	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche.  Sauvetage avec scaphandre.
GC3	×	×	Stage en situation	Transmission des connaissances théoriques au niveau 1.

## Groupes de compétences (suite)

Groupes de compétences	Initiateur	E2 FFESSM	Cadre de réalisation	Libellé
GC4		X	Module complémentaire	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel.
GC4		X	Module complémentaire	Transmission des connaissances théoriques au niveau II.

#### STAGE EN SITUATION

# Milieu artificiel et / ou milieu naturel limité à l'espace proche 6 jours ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscine

#### Formation

Par un MF2 ou un BEES2 licencié FFESSM. ou par

Un MF1 ou un BFE51 licencié FESSM ayant participé à un stage initial MF2

ОЦ

à une formation initiale initiateur, validés par un MF2 ou un BEES2 licencié FFESSM.

Validation des séances en contrôle continu par le(s) formateur(s) sur le livret pédagogique initiateur.

#### 3 Groupes de compétence (GC)

GC1 - Fonction directeur de plongée-Organisation-pédagogie pratique sans scaphandre en immersion avec scaphandre en surface.

<u>Sauvetage sans scaphandre.</u>

GC2 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche.

<u>Sauvetage en scaphandre.</u>

GC3 - Transmission des connaissances théoriques au Niveau 1.

#### STAGE EN SITUATION

# Milieu naturel limité à l'espace médian 2 jours ou 4 séances

#### Formation

Par un MF2 ou un BEE52 licencié FFESSM.

Validation des séances en contrôle continu par le(s) formateur(s) sur le livret pédagogique initiateur.

# Groupe de compétence complémentaire *GC*4

- Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel
- Transmission des connaissances théoriques au Niveau 2.

# voilà, il n'y a plus qu'à

